Comité de direction du 28 janvier 2019

Notifications 2019/N° 3

Comité de direction administratif

N°	Point à l'ordre du jour	Décision
I.	Approbation du PV de la réunion du Comité de direction du 16 janvier 2019	Le PV est approuvé sans aucune remarque.
II.	Vac. 2404 : Vacance d'un emploi de conseiller A3 au Service d'Encadrement Budget et Contrôle de gestion – Service Facilitaire (S2)	Un classement a été proposé.
III.	Elaboration des cadres linguistiques	Les membres ont validé la répartition des cadres linguistiques pour le SPF. Le document sera soumis aux syndicats et sera ensuite envoyé au Ministre.
IV.	Report des congés annuels	Les membres acceptent le principe selon lequel le congé annuel peut être reporté maximum un an. Les jours de congé de 2018 doivent être pris fin 2019. Les jours de congé épargnés avant 2018 doivent être pris progressivement d'ici 2021.
V.	Télétravail	Les membres acceptent la procédure simplifiée proposée en matière de télétravail. Aucun contrat individuel ne doit plus être rédigé, mais le principe du télétravail sera repris dans le règlement de travail. L'adaptation du règlement de travail sera discutée lors du prochain CIC.
VI.	Divers	
	> Cartes de visite	Les membres approuvent les cartes de visite proposées.
	Date de la prochaine réunion	Mardi 12 février 2019 à 10h

La secrétaire,

Els MOORS